

Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques

Déclaration du groupe de la coopération

La réduction des gaz à effet de serre et l'élaboration de stratégies durables d'adaptation et de contreponds aux effets du changement climatique constituent des impératifs essentiels.

Les premières victimes du réchauffement seront les États les plus pauvres, exposés à la montée des eaux, aux déplacements de population, à l'avancée des déserts. L'accord récent entre la Chine et Les États-Unis constitue une première étape importante. Si la France apparaît au sein des pays développés, comme l'un de ceux qui produit le moins de gaz à effet de serre, sa responsabilité, en tant que pays d'accueil de la COP 21, n'en est que renforcée. Notre pays est un bon élève, il doit l'être sans naïveté : il nous faut ainsi convaincre, tout en tenant compte des contraintes de compétitivité et des risques de distorsion de concurrence auxquelles nos entreprises sont confrontées.

Le travail de notre assemblée souligne ainsi que le défi climatique se situe à la confluence d'enjeux et d'intérêts géostratégiques, politiques et économiques souvent contradictoires dans un cadre mondialisé. Engager les mutations nécessite ainsi d'anticiper les interactions fortes entre le défi climatique et les réalités économiques et sociales.

Le groupe de la coopération partage la volonté de « *parler des solutions* », pour inscrire la dynamique de lutte contre le changement climatique « *dans une approche concrète, positive et rassembleuse* ». La Cop 21, c'est aussi un processus de plusieurs mois pour valoriser et encourager les initiatives positives. L'enjeu climatique est progressivement inclus dans les activités économiques. Ces progrès ont été permis par l'instauration d'outils économiques, comme le marché des quotas ou les crédits d'impôts, par des dynamiques d'acteurs facilitant le changement (exemple du plan bâtiment), par la formation et bien sûr l'innovation. Chaque secteur économique constitue un gisement spécifique de réduction des émissions de GES. Le cercle des secteurs et des acteurs mobilisés s'élargit d'ailleurs de plus en plus.

Ainsi, l'agriculture, associée à la forêt, sont désormais intégrées aux négociations. Activités du vivant, l'agriculture et la forêt, jouent un rôle majeur à travers leur capacité de stockage de carbone dans la biomasse et dans les sols. La France a d'ailleurs organisé un forum international sur les enjeux agricoles accueilli par le ministère des Affaires étrangères le 20 février dernier. À cette occasion a été présenté le recueil, *Face au changement climatique une agriculture de solutions*, réalisé par les organisations agricoles professionnelles dont Coop de France. Ce travail est un outil de partage d'expériences innovantes portées par les acteurs des territoires ruraux, dont les coopératives

agricoles, investies dans le développement des énergies renouvelables et les filières innovantes de la bioéconomie. C'est également un outil de dialogue avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du climat. À la demande du groupe de la coopération cette illustration a été intégrée dans le rapport du CESE sur *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*.

À l'échelle mondiale, les coopératives, gérées démocratiquement et enracinées localement, disposent d'une force privilégiée pour renforcer la sensibilisation de leurs membres, soit un milliard de personnes dans le monde. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les coopératives d'agriculteurs, forestières et de pêcheurs sont des partenaires efficaces pour gérer les réponses aux catastrophes naturelles et au changement climatique, en particulier dans les pays en développement. Des coopératives de producteurs aux coopératives de consommateurs et d'habitation, jouent un rôle de premier plan dans la promotion du rendement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les changements climatiques partout dans le monde.

Il nous paraît également essentiel d'amplifier les volets recherche et innovation permettant de fournir des solutions pour l'adaptation au changement climatique. Il s'agit en effet de transformer la contrainte « climat » en opportunité. L'objectif de la Conférence climat ne peut être circonscrit à la négociation de normes ou de quotas ou à une simple déclaration morale d'intention. Il s'agit pour nous d'orienter les entreprises et les consommateurs vers de nouvelles façons de produire et de consommer.

Pour cela, élaborons une stratégie à long terme pour des investissements innovants et mobilisons des financements (Banque publique d'investissements, fonds communautaires, contrat de plan État-région, etc.) pour des projets concrets ; passons « *d'une écologie punitive à une écologie positive* ». Ayons pour ambition de concilier diminution des émissions de gaz à effet de serre et développement dans nos territoires de nouvelles filières « vertes » dans lesquelles les coopératives agricoles sont particulièrement impliquées. Les acteurs économiques ont besoin de visibilité, de lisibilité, d'incitation plus que de contraintes pour s'engager plus encore. Les négociations devront aussi tenir compte des « *pas de temps* » technologiques nécessaires pour permettre aux grands secteurs de diminuer leurs émissions.

Fortes de leur ancrage local et de leur dimension internationale, les entreprises coopératives s'impliquent dans la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement. Le travail présenté aujourd'hui s'inscrit dans la recherche d'une croissance durable respectant la justice sociale et au service d'une mondialisation équitable.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de ces deux avis.